

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 30 janvier 2020

D02_300120

L'an deux mil vingt, le trente janvier à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean KUNTZMANN après convocation légale, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Point à l'ordre du jour : Présentation de la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription et désignation de ses membres : 2 élus étudiants de la CFVU ou du CA et 2 élus enseignants de la CFVU

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Florence CHARBONNIER, Virgile CHASSAGNON, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Fanny COULOMB, Gwenaël DELAVAL, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Karine HERTZLER, Souad HOUAMA, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Richard MONVOISIN, Catherine BOLZE, Sylvie VIANNET, Didier PINEL, Bartimée BOSSON, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Martin COSTE-CLEMENT, Noémie DUTILLEUL, Alexis FAYOLLE, Marie FERNANDEZ, Jason GUERINOT, Nathan JAEGER, Emmy MARC, Ali BOUZIANE, Olivier OCCELLO, Elise PAUCOD, Raphaël PUYGRENIER.

Membres représentés : Nicolas DOUAY (procuration à Florence CHARBONNIER), Thierry KLEIN (procuration à Laurence VIANES), Véronique MOLINARI (procuration à Fabienne HANS), Michèle ROMBAUT (procuration à Sylvie MARTIN-MERCIER), Nicolas TERZI (procuration à Jean BRETON), Jennifer BUYCK (procuration à Virginie ZAMPA), Marc FRUSTIE (procuration à David DECHENAUD), Hugo PREVOST (procuration à Emmy MARC), Mathilde RORATO (procuration à Marie FERNANDEZ).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : M. David DECHENAUD, Vice-Président Formation et Vie étudiante.

Les candidatures pour les 2 sièges des enseignants-chercheurs sont soumises au vote : Virginie ZAMPA, Gwenaël DELAVAL.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	33
Membres représentés	9
Nombre de votants	42
Voix favorables	36
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Virginie ZAMPA et Gwenaël DELAVAL en tant que membres de la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription.

Les candidatures pour les 2 sièges des étudiants sont soumises au vote : Camille DAVAI, Charlène DELACOUR.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	33
Membres représentés	9
Nombre de votants	42
Voix favorables	40
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Camille DAVAI et Charlène DELACOUR en tant que membres de la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription.

Fait à St Martin d'Hères, le 15 février 2020

Le Président de l'Université Grenoble Alpes

Yassine LAKHNECH



Publié le : 10/03/2020

Transmis au Rectorat le : 10/03/2020

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D02_300120**

COMMISSION CONSULTATIVE D'EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Composition

La Commission d'exonération est composée de :

- 4 assistant·e·s sociaux·ales du CROUS
- Vice-président·e Étudiant·e (ou son·sa représentant·e)
- 2 élu·e·s étudiant·e·s (CA ou CFVU)
- 2 élu·e·s enseignant·e·s de la CFVU
- Directeur·rice général·e délégué·e Formation (ou son·sa représentant·e)

Présidence

La Commission d'exonération est présidée par le·la Vice-président·e Formation et Vie étudiante ou son·sa représentant·e.

Attributions

La Commission d'exonération se prononce sur les demandes d'exonération qui ne sont pas de droit.

Elle connaît également des demandes de remboursement des droits d'inscription d'étudiants souhaitant annuler leur inscription au début de l'année universitaire.

Elle formule un avis sur les demandes d'exonération totale des droits d'inscription a posteriori. Cet avis repose sur les critères définis par le conseil d'administration.

Mode de fonctionnement

La Commission d'exonération se prononce sur les demandes dont elle est saisie au regard des critères votés par la CFVU puis le CA.

Les dates de dépôt des dossiers sont fixées au : 1^{er} octobre, 1^{er} novembre et 1^{er} décembre.